

## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE JOLIETTE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE :

Qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Joliette se tiendra au lieu habituel des sessions, soit au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Cette séance extraordinaire aura lieu le 13 novembre 2024 à 14 h 00. En vertu de l'article 153 du *Code municipal*, durant cette séance extraordinaire, seuls les sujets inscrits à l'ordre du jour pourront être traités à moins que tous les membres du Conseil soient présents et y consentent.

Ainsi, l'ordre du jour pour cette séance sera la suivante :

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 8 octobre 2024
4. Période de questionsAdministration générale
  - 5.1. Avis de motion et présentation du règlement numéro 503-2024 relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement 486-2022
6. Aménagement
  - 6.1. Programme d'aménagement durable des forêts – Signature de l'entente 2024-2027 et délégation
  - 6.2. Adoption du règlement numéro 469.13-2019 modifiant e règlement numéro 469-2019 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Joliette » afin de changer des affectations dans la municipalité de Saint-Thomas
7. Gestion des matières résiduelles
  - 7.1. Octroi de contrat – Travaux de sécurité à l'écocentre
8. Transport
  - 8.1. Acquisition de matériel – Équipement vente et perception - Routeurs
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Donné à Joliette, le 30 octobre 2024.



Nancy Fortier  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE JOLIETTE MERCREDI LE 13 NOVEMBRE 2024 À 14 H 00

Je, soussigné(e), François Alexandre Guay, Directeur général de la municipalité ou ville de  
(Prénom et nom) (Poste)

Sainte-Mélanie, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en

affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 30 octobre 2024

entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 octobre 2024.



Signature